

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET D'EXTENSION DU SITE ACTUEL ET L'INSTALLATION D'UNE ACTIVITÉ DE TRAITEMENT DE MÂCHEFERS ISSUS D'UNITÉS D'INCINÉRATION D'ORDURES MÉNAGÈRES LOCALISÉE SUR L'ÉCOSITE SUR LA COMMUNE D'ÉCHARCON (91 540)

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE
présentée par la société SEMAVERT

**ENQUÊTE du lundi 12 avril 2021 (9h30) au samedi 22 mai 2021 (12h00)
soit 41 jours**

(arrêté n° 2021-PREF/DCPPAT/BUPPE/056 du 8 mars 2021)

Projet : demande d'autorisation environnementale relative au projet d'extension du site actuel et l'installation d'une activité de traitement de mâchefers issus d'unités d'incinération d'ordures ménagères localisée sur l'écosite sur le territoire de la commune d'ÉCHARCON (91 540).

(rubriques ICPE n° 2791-1, 3532 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement).

CONSULTATION : la demande, l'étude d'impact, l'étude de dangers, l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale et le mémoire en réponse seront à la disposition du public :

1/ Mairie d'ÉCHARCON, 24, rue Jean Comté – 91 540 ÉCHARCON (siège de l'enquête).

- lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Ces horaires sont susceptibles d'être adaptés pour tenir compte des mesures sanitaires liées à la COVID 19.

2/ Sur le site des services de l'État : www.essonne.gouv.fr (Rubrique Publications/Enquêtes publiques/Installations classées pour la protection de l'environnement/ÉCHARCON/ Sté SEMAVERT).

Un poste informatique sera disponible en mairie d'ÉCHARCON.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR, Monsieur Pierre-Yves NICOL, technicien territorial en retraite :

À la Mairie d'ÉCHARCON

- lundi 12 avril 2021 de 9h30 à 12h00
- samedi 24 avril 2021 de 9h30 à 12h00
- jeudi 6 mai 2021 de 13h30 à 17h00
- mardi 18 mai 2021 de 13h30 à 17h00
- samedi 22 mai 2021 de 9h30 à 12h00

Toutes les mesures sanitaires seront prises par le Maire d'ÉCHARCON pour assurer la réception du public dans de bonnes conditions.

Demande d'information sur le projet : Monsieur Guillaume LEROUX, chef de projet développement, tél. : 01 64 56 75 92 - 06 03 35 47 75 – mél. : gleroux@semardel.fr

OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS du public pendant l'enquête :

- sur le registre d'enquête papier à la mairie d'ÉCHARCON
- sur le registre dématérialisé accessible en mairie d'ÉCHARCON ou sur le site internet mentionné ci-dessus,
- reçues par écrit ou oral, par le commissaire enquêteur lors des permanences,
- adressées au commissaire enquêteur :
 - par courrier envoyé en mairie d'ÉCHARCON avant la clôture de l'enquête pour être annexé au registre papier,
 - par courrier électronique envoyé jusqu'au 22 mai 2021 avant 12h00 à pref91-semavert@enquetepublique.net

Les observations du public transmises par voie postale et celles inscrites sur le registre papier seront consultables à la mairie d'ÉCHARCON. Celles transmises par voie électronique sont consultables sur le registre dématérialisé.

RÉSULTATS : le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables sur le site internet, en mairie d'ÉCHARCON ou à la préfecture.

DÉCISION : Le Préfet prendra par arrêté une décision autorisant ou refusant la réalisation du projet (article L. 181-1 et suivants du code de l'environnement).